

Un nombre croissant de pays en développement s'est trouvé confronté à des litiges sur les dettes commerciales non remboursées ou accumulant des arriérés. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de ce phénomène, notamment :

- le créancier n'est pas disposé à fournir un allègement de la dette au titre de PPTE ou d'autres initiatives internationales et il cherche à être remboursé intégralement ;
- la dette du pays a peut-être été rachetée sur le marché secondaire par un « fonds voutour » dans le but d'intenter un procès en vue de son remboursement intégral.

Il existe toutefois des mesures que les pays peuvent prendre pour éviter les procès, lesquelles sont examinées dans [Négociations relatives à la réduction de la dette au titre de l'Initiative PPTE](#) et au-delà.

L'un des procès les plus médiatisés des récentes années concerne le cas du Gouvernement zambien contre Donegal International. Pour plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur www.jubileedebtcampaign.org.uk/Case et unctad.org.

.

Des informations relatives aux procès sont également publiées dans le Rapport annuel du FMI sur l'état de mise en œuvre des Initiatives PPTE et IADM, accessible sur www.imf.org/external

.